



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-quatre, le trente mai**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, Mme ONRAED Isabelle, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier.

Étaient absents non excusés: M. PERRIN Renny, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LADAN Serge.

Mouvement en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

Pouvoir : M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de M. HAVAS Roger.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-013 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 14 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 14 mars 2024 a été transmis aux élus suite à la séance.

Par mail en date du 21 mars 2024, M. HAVAS nous fait part d'une observation :

*"Bonjour,
je souhaite en complément de mon intervention dans le procès-verbal .
"réforme des règles de publicité la suppression du compte rendu des séances les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022
remise en séance du document au Président"
Merci
Cordialement
Roger Havas"*

Par mail en date du 15 avril 2024, M. BRETEAU nous fait part d'une observation :

*"Objet :
CR de la réunion de bureau du 14 Mars 2024
DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-009 : RH : Effectifs au 1er mai 2024*

A Monsieur le Président de la communauté de communes Cingal Suisse Normande

Monsieur le Président

Le compte rendu de la réunion de bureau du 14 Mars 2024 fait apparaître, pour le point cité ci-dessus en objet, le commentaire en bleu ci-dessous :

Monsieur LAGALLE précise que la commission Finances & Administration générale a bien conscience de la nécessité du poste de directeur du service technique. Concernant le poste de chargé de mission Transitions écologiques, **la commission a souhaité plus de détails sur les actions qui découleraient de ce poste avec une estimation chiffrée des dépenses et des économies générées.**

Les membres du Bureau décident de surseoir cette création de poste au Bureau du 30 mai, le temps d'avoir les éléments complémentaires susmentionnés.

Il est précisé que l'ADEME ne subventionne plus ce type de poste. Toutefois ce dernier pourrait entrer dans le dispositif VTA (Volontariat territorial en administration) permettant une subvention de 50% sur un an (minimum bac +2 et être âgé entre 18 et 30 ans).

Il est proposé de valider le tableau mis à jour du fait du report de la création du poste de chargé de mission Transitions écologiques au Bureau du 30 mai 2024.

Ce commentaire appelle quelques précisions et remarques (à joindre si possible au PV de cette réunion de bureau) :

- En réunion des VP du 19 Juin 2023 a été évoqué le principe de la création d'un poste chargé de mission TE et mobilité
- Une première trame de fiche de poste a été conçue et proposée fin octobre 2023.
- Le projet de fiche de poste a été présenté en réunion des VP le 11 Novembre 2023 (voir ci-dessous en bleu le relevé de décisions) :

Fiche de poste chargé de mission TE et calendrier d'embauche

Au regard de la fiche de poste proposée, privilégier un temps plein. Sujet à prévoir au moment de la préparation des OB. Plutôt un contrat de projet 3 ans renouvelable 1 fois. Retravailler sur certains termes de la fiche de poste et bien y inscrire le volet animation, concertation. Les VP sont amenés à apporter leurs remarques au regard du projet en annexe.

- La fiche de poste a aussitôt été retravaillée et même complétée sur le volet PAT (Plan Alimentaire Territorial (voir fichier joint)).
- La fiche de poste est très complète et permet de bien appréhender les contours des tâches qu'aurait en charge le (la) chargé(e) de mission. Il est regrettable que cette fiche de poste n'ait pas été portée à la connaissance de la commission Finances & Administration générale ni jointe en pièce annexe pour la réunion de bureau du 14 Mars 2024 car elle répond bien aux interrogations.
- Par ailleurs comment avoir une estimation chiffrée des dépenses et des économies générées alors que le travail du chargé de mission n'a pas encore commencé ? A ce stade il est juste possible de préciser le coût annuel chargé d'un tel poste (cf RH) et d'y mettre en parallèle l'ambition raisonnable de réduction de 10% de la facture énergétique de notre CDC.
- Enfin rappelons que notre CDC est engagée dans le 100% EnR, engagement conforme aux objectifs nationaux de la loi de transition énergétique et de l'obligation de PCAET. La non création d'un poste chargé de mission TE (ou PCAET ce qui revient au même) serait difficilement compatible avec ces objectifs.

En espérant avoir apporté toutes les précisions utiles à la validation d'un recrutement le plus rapide possible.

JC Breteau : VP en charge TE et mobilité" (voir annexes 1 et 2)

Il est demandé aux membres présents s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 MARS 2024.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-014 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-007

Par délibération N°BUR-2024-007 en date du 14 mars 2024, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par délibération en date du 22 mars 2024, la commune de Le-Bû-sur-Rouvres nous informe que Mme Nathalie ROYER sera remplacée par M. François CHATEL au sein de la Commission Scolaire Périscolaire, Enfance Jeunesse,
- Par délibération en date du 02 avril 2024, la commune de Boulon nous informe que M. Yohann HELLIO sera remplacé par M. Bernard LEBLANC au sein de la Commission Infrastructures communautaires, Patrimoine bâti et Voirie,
- Par mail en date du 11 mars 2024, la commune de Donnay nous informe que M. Yannick JEFFROTIN sera remplacé par M. Michel PAUL au sein de la Commission Infrastructures communautaires, Patrimoine bâti et Voirie.

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (**voir annexe 3**).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **LA MODIFICATION SUSMENTIONNÉE ;**
- **ET LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-015 : RH : Effectifs au 1er juin 2024

AVANCEMENT DE GRADE :

Service Enfance/Jeunesse :

L'agent du RPE Les Bout'Zans a obtenu un concours et a donc sollicité une nomination sur son nouveau grade. Les missions du poste justifient cette création d'un nouveau grade.

Il est donc proposé de supprimer son poste actuel et de créer le poste sur un nouveau grade.

- Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation au 01/06/2024 à raison de 35/35^{ème}.
- Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants au 01/06/2024 à raison de 35/35^{ème}.

MODIFICATION DE GRADE :

Services Comptabilité/Budget et Commandes Publiques, Assurances/Voirie :

Lors de la commission Finances et Administration Générale du 16/10/2023, il a été proposé de créer un poste de responsable du pôle finances englobant le service comptabilité et le service commande publique, à compter du 01/01/2024.

Le poste a été créé suite à sa validation en réunion de Bureau du 26/10/2023 sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe. Au vu des candidatures reçues et du profil retenu, il est proposé de supprimer le poste créé sur ce grade et de le créer sur un nouveau grade correspondant davantage aux missions confiées à un directeur des finances. La commission Administration Générale propose que ce poste soit nommé comme Directeur du pôle finances sur l'organigramme de notre collectivité.

- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à raison de 35/35^{ème} au 01/06/2024.
- Création d'un poste d'Attaché à raison de 35/35^{ème} au 01/06/2024.

MODIFICATION DE STATUT :

Service Continuité Ecologique GEMAPI :

Suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 09/05/2023 pour une durée de 3 ans de notre agent qui exerçait les missions de Technicien de rivière, la commission Finances et Administration Générale du 03/05/2023, a proposé de créer un poste d'agent contractuel sur un contrat de projet jusqu'au 31/05/2026.

L'agent qui avait été recruté a démissionné au 12/04/2024 ; le poste est à nouveau disponible.

Etant lié à la compétence obligatoire GEMAPI, il doit donc être pérennisé. C'est pourquoi il est proposé de supprimer le poste contractuel et de le créer définitivement.

- Suppression d'un poste de Technicien contractuel, à raison de 35/35^{ème}, au 31/05/2024.
- Création d'un poste de Technicien principal 2^{ème} classe, à raison de 35/35^{ème} au 01/06/2024.

NOUVEAU CONTRAT :

Service Aménagement et Développement du Territoire :

Lors de différentes réunions de Vice-Présidents, de la commission Finances et Administration Générale du 04/03/2024, de la réunion du Bureau du 14/03/2024, il a été évoqué le recrutement d'un chargé de mission Transitions écologiques sur un contrat de projet de 3 ans.

Il a été demandé à M. BRETEAU, Vice-Président en charge de la transition écologique, de présenter un dossier avec des éléments tels que des détails sur les actions qui découleraient de ce poste avec une estimation chiffrée des dépenses et des économies générées.

Après lecture du dossier, il est proposé de procéder au recrutement d'un chargé de mission Transitions écologiques ayant pour rôle principal l'accompagnement de la collectivité vers la sobriété et l'autonomie énergétique.

Une offre d'emploi sera donc publiée pour procéder au recrutement.

- Création d'un poste contractuel de Technicien à raison de 35/35^{ème} du 01/06/2024 au 31/05/2027 (contrat de projet).

Recrutement à venir

M. LAGALLE précise que cet élément n'a pas été vu en commission Administration générale et Finances le 15 mai 2024, celui-ci n'ayant pas été reçu en amont de la commission.

DATE DELIBERATION BUREAU	14 03 2024	30 05 2024	DELTA AU 01 06 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 06 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 06 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 05 2024	01 06 2024				
NBRE POSTES	187	188	1	CHGT DE GRADE ET/OU DE STATUT : - 3 + 4	1	<u>ENFANCE/JEUNESSE :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP <u>FINANCES :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP
E.T.P.	138,73	139,73	1,00	CHGT DE GRADE ET/OU DE STATUT : - 3,00 + 4,00	1,00	<u>A.D.T. :</u> - 1 agent + 2,00 agents soit - 1,00 ETP + 2,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 06 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,73
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	110	70,95
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	0	0,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	188	139,73
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	109	92,14
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	79	47,59
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23
TOTAL EFFECTIFS	188	139,73

Départ de Mme FIEFFÉ à 18h47 puis retour à 18h48.

De nombreux échanges sont partagés sur la création du poste TE.

M. BRETEAU résume les grandes missions et actions qui pourraient être mises en place par le chargé de mission TE notamment des actions imposées règlementairement et des missions indispensables, comme le soutien aux communes pour monter leurs dossiers.

Certains élus s'étonnent que le poste ait pris autant de temps à être créé.

Il est rappelé la nécessité de ce poste pour mener à bien les actions et la politique TE de la collectivité. La question de la mobilité va devenir prégnante. La collectivité doit se donner les moyens de fonctionner.

Une alerte est donnée pour être vigilant sur les dépenses de fonctionnement qui pourraient découler des actions mises en place en TE.

Cependant il est précisé que certaines actions auront pour but de faire des économies en matière énergétique.

Parallèlement il a été demandé à notre CDL une étude financière et fiscale de notre collectivité afin de mesurer notre marge de manœuvre.

Le Président rappelle qu'il n'est pas raisonnable à ce jour de ne pas augmenter la fiscalité. Cette augmentation sera à envisager au prochain budget.

Le Président demande qui est favorable à la création du poste TE.

Le Bureau est favorable à 17 voix pour et 03 abstentions.

Ensuite le Président propose au vote le tableau des effectifs prenant en compte la création de ce poste.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À 17 VOIX POUR ET 03 ABSTENTIONS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

17 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
3 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-016 : RH : Effectifs au 1er juillet 2024

MODIFICATION DE STATUT :

Service Centre Aquatique :

Lors de la réouverture du centre aquatique en septembre 2023, des postes contractuels ont été créés jusqu'au 30/06/2024. A ce jour, il est évident que ces postes sont nécessaires au bon fonctionnement du centre tant au niveau de l'accueil que de l'entretien du centre.

Il est donc proposé de supprimer des postes contractuels et de les créer en postes pérennes. Etant donné que les agents en poste donnent totale satisfaction, il est proposé de les stagiairiser.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 35/35^{ème}, au 30/06/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à raison de 35/35^{ème}, au 01/07/2024.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif contractuel, à raison de 17.50/35^{ème}, au 30/06/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à raison de 17.50/35^{ème}, au 01/07/2024.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 17.50/35^{ème}, au 30/06/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique, à raison de 17.50/35^{ème}, au 01/07/2024.

FIN DE CONTRATS ET CREATION DE POSTES OU DE NOUVEAUX CONTRATS :

Service Centre Aquatique :

Un 4^{ème} poste contractuel avait également été créé pour assurer l'entretien du centre aquatique jusqu'au 30/06/2024. Il est proposé de prolonger d'un an ce poste avec une nouvelle durée hebdomadaire notamment pour assurer les différentes missions liées à la période estivale.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 30.75/35^{ème}, au 30/06/2024.

- Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel, à raison de 31.00/35^{ème}, du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Service Déchets Ménagers :

Lors du Bureau du 25/05/2023, un poste contractuel à raison de 24.00/35^{ème} a été créé pour assurer la communication sur les déchets ménagers et la sensibilisation des scolaires aux consignes de tri.

Lors du Bureau du 23/11/2023, il a été validé la prolongation de ce poste à raison de 30/35^{ème} puisque la mission de communication sur les déchets ménagers était toujours d'actualité et que l'agent devait également assurer un soutien administratif au sein du service.

Aujourd'hui, le soutien administratif s'avère toujours nécessaire dans l'attente de la décision politique qui sera prise suite à l'étude réalisée par le SMICTOM de la Bruyère relative à la compétence déchets ménagers sur la CCVOO et la CDC Cingal-Suisse Normande.

Il est donc proposé de renouveler ce poste jusqu'à la fin de l'année civile.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à raison de 30.00/35^{ème} au 30/06/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à raison de 30.00/35^{ème} du 01/07/2024 au 31/12/2024.

Service Secrétariat de Direction / SPANC et Accueil :

Lors du Bureau du 25/05/2023, un poste contractuel à raison de 35.00/35^{ème} a été créé afin de pallier aux nécessités des différents services de l'Administration Générale et notamment du secrétariat de direction et du service SPANC. Le poste prévoyait également les remplacements à l'accueil de la Maison de Services.

Les besoins étant toujours présents au sein de ces trois services, il est proposé de pérenniser le poste, à compter du 01/07/2024.

Ce poste a été publié pour un nouveau recrutement.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à raison de 35.00/35^{ème} au 30/06/2024.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à raison de 35.00/35.00^{ème} au 01/07/2024.

AVANCEMENT DE GRADE :

Service Administration générale :

La Responsable du service des Ressources Humaines pouvait prétendre à un avancement de grade au vu de son ancienneté au 01/12/2021. Les postes de catégorie B étant soumis à des quotas (4 ans entre chaque nomination), elle n'avait pas pu être nommée à la date souhaitée. A ce jour, le délai de 4 ans étant passé, il est maintenant possible de réaliser une nouvelle nomination. Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer le nouveau grade.

- Suppression d'un poste de Rédacteur au 01/07/2024 à raison de 35/35^{ème}.
- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe au 01/07/2024 à raison de 35/35^{ème}.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 05 2024	30 05 2024	DELTA AU 01 07 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 07 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 07 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 06 2024	01 07 2024				
NBRE POSTES	188	188	0	CHGT DE GRADE :- 1 + 1 CHGT STATUT :- 3 + 3 FINS DE CONTRATS :- 3 NOUVEAUX CONTRATS = + 3	0	<u>ADMINISTRATION GENERALE :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP <u>CENTRE AQUATIQUE :</u> - 4 agents + 4 agents soit - 2,88 ETP + 2,89 ETP
E.T.P.	139,73	139,74	0,01	CHGT DE GRADE :- 1,00 + 1,00 CHGT STATUT :- 2,00 + 2,00 FINS DE CONTRATS :- 2,74 NOUVEAUX CONTRATS = + 2,75	0,01	<u>DECHETS MENAGERS :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 0,86 ETP + 0,86 ETP <u>SECRETARIAT DE DIRECTION ET SPANC :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 07 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,73
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	110	70,95
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	0	0,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	188	139,74
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	113	95,14
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	75	44,60
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23
TOTAL EFFECTIFS	188	139,74

La commission Finances & Administration générale réunie le 15 mai dernier a émis un avis favorable et propose aux membres du Bureau de valider ces modifications et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-017 : RH : Effectifs au 1er août 2024

FIN DE CONTRATS :

Service Scolaire/Périscolaire :

Durant l'année scolaire 2023/2024, des postes ont été créés en cours d'année scolaire pour faire face à de nouvelles nécessités de services (poste ATSEM, renforts périscolaire AESH et trajets).

Ces contrats prendront fin soit le 06/07/2024 soit fin juillet, en fonction des postes.

Nous pouvons donc supprimer ces postes qui ne seront plus d'actualité au 01/08/2024.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 06/07/2024 à raison de 1.20/35ème.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 06/07/2024 à raison de 17.00/35ème.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 31/07/2024 à raison de 5.25/35^{ème}.
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique au 31/07/2024 à raison de 5.25/35^{ème}.

DATE DELIBERATION BUREAU	30 05 2024	30 05 2024	DELTA AU 01 08 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 08 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 08 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 07 2024	01 08 2024				
NBRE POSTES	188	184	-4	FINS DE CONTRATS : - 4	-4	SCOLAIRE/PERISCOLAIRE: - 4 agents soit - 0,82 ETP
E.T.P.	139,74	138,92	-0,82	FINS DE CONTRATS : - 0,82	-0,82	

Tableau des effectifs AU 01 08 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	36,73
FILIERE TECHNIQUE		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	106	70,13
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,29
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	0	0,00
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20^{ème}		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	10	5,35
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
TOTAL EFFECTIFS	184	138,92
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	113	95,14
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	71	43,78
DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT	6	5,23
TOTAL EFFECTIFS	184	138,92

La commission Finances & Administration générale réunie le 15 mai dernier a émis un avis favorable et propose aux membres du Bureau de valider ces modifications et le tableau des effectifs correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-018 : Finances : Admission en non-valeur sur le Budget SPANC

Les services du Centre des Finances Publiques nous ont transmis le 12 mars dernier un titre non recouvré, à hauteur de 150 € pour le budget SPANC concernant un contrôle d'assainissement.

La Commission Finances et Administration Générale, réunie le 27 mars dernier, propose aux membres du Bureau :

- de passer ce titre en non-valeur ;
- et d'émettre un mandat à l'article 6541 pour un montant de 150 euros.

Il est précisé que les crédits budgétaires ont été prévus au budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE :

- **DE PASSER CES TITRES EN NON-VALEUR**
- **ET D'ÉMETTRE UN MANDAT À L'ARTICLE 6541 POUR CE MONTANT.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-019 : Périscolaire : Règlements intérieurs cantine & garderie

Les règlements intérieurs avaient été validés par délibération le 25/05/2023.

La commission Scolaire et Périscolaire, réunie le 06/05/2024, propose d'apporter les modifications suivantes :

- **RETRAIT des tarifs sur les deux règlements**
- **AJOUT règlements intérieurs cantine/garderie**

*dans les cas de remboursement pour les forfaits : (article 4 pour une demande spécifique)

REMBOURSEMENT : (sur demande écrite des parents ou responsables légaux)

4- Demande spécifique : pour toute demande spécifique, bien vouloir transmettre un mail au service périscolaire en justifiant votre demande avec tous documents que vous pourrez juger nécessaires. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

- **AJOUT règlement cantine :**

Article 5 – PAI - ALLERGIES :

Le repas devra être fourni dans un contenant identifié avec le nom et prénom de l'enfant concerné par le PAI.

Article 6 – PRISE DE MEDICAMENT (en dehors des PAI)

Ce protocole ne s'adresse pas aux maternels.

Un accord écrit des parents est nécessaire avec une copie de l'ordonnance donnée à l'agent concerné ainsi que le médicament.

L'enfant doit être en capacité d'effectuer seul le geste de prise du médicament.

L'agent est là uniquement pour accompagner l'enfant. Si souci (urgence) : l'agent appelle le 15 et suit les directives.

- **AJOUT règlement garderie :**

Article 2 - MODALITES D'INSCRIPTION :

Goûter : un goûter équilibré pourra être fourni par le ou les responsable(s) légaux.

Lorsque l'enfant quitte l'école à la fin de la journée, il n'est pas autorisé à revenir à la garderie après une activité ou un rendez-vous.

Merci de préciser le nom de la personne qui peut récupérer l'enfant si autre que les parents.

- **MODIFICATION DE LA FICHE DISCIPLINE**

Avis favorable de la commission réunie le 6 mai 2024 qui propose de valider les règlements intérieurs (*voir annexe 4*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES DEUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS.

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-020 : Culture : Règlement intérieur de l'Ecole de musique intercommunale

Préambule

Le règlement intérieur vaut pour tout usager et/ou famille d'utilisateur ayant réalisé son inscription auprès de l'administration de l'Ecole de musique Intercommunale (EMUI) et pour toute l'année scolaire. Il s'applique également à toute l'équipe pédagogique et administrative. La directrice de l'EMUI et l'équipe enseignante sont chargées de son application.

Il avait été validé en réunion de Bureau le 25 mai 2023.

La Commission Culture réunie le 21/05/2024 propose d'apporter les modifications suivantes :

- **Dans Généralités (1) :**

- a. Enlever le site de Barbery qui ne reçoit plus d'utilisateurs.
- b. Dans l'espace activités enseignées, réorganiser le descriptif comme suit :

Les activités enseignées sont les suivantes :

- Cours d'instruments individuels : piano, percussions/batterie, violon, saxophone, guitare classique, guitare électrique etc.
- Cours de Formation Musicale
- Cours d'Éveil musical
- Ensemble de guitares
- Ensemble de percussions/batterie
- Ensemble de musiques actuelles

- **Dans Organisation administrative et pédagogique de l'EMUI (2) :**

Dernière phrase, ajouter :

La Responsable de l'EMUI s'appuie sur les services administratifs Ressources Humaines (gestion des salaires, des contrats de travail, des formations etc.) et Comptabilité (facturation).

Avis favorable de la commission réunie le 21 mai qui propose de valider le règlement intérieur (*voir annexe 5*).

Mme MOUCHEL salue le travail de la nouvelle directrice de l'école de musique pour la mise à plat des tarifs et du fonctionnement de l'EMU.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

20 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-021 : Infrastructures communautaires : Demande de subvention auprès du Département pour le projet de Maison de Services à Bretteville-sur-Laize

Par décision du président en date du 21 mai 2024, le cabinet d'architecture AGENCE MORLAY BALLIERE a été retenu pour réaliser le projet de construction de la Maison de Services située à Bretteville-sur-Laize. Pour mémoire, le bâtiment d'environ 80m² sera construit à proximité immédiate de la Mairie, accolé au bâtiment de l'actuelle Poste.

Ce bâtiment accueillera le bureau de l'ADMR ainsi que deux bureaux mutualisés destinés à l'accueil des partenaires locaux qui assurent des permanences à la Maison de Services (Mission Locale, ACAHJ, SOLIHA, conciliateur de justice, CAUE, conseillers numériques du Calvados...).

Le montant prévisionnel de l'opération phase esquisse s'élève à 366 666.67 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département dans le cadre du contrat de territoire.
A noter que le projet a déjà reçu notification du Préfet pour l'attribution de la DSIL.

Plan de financement (€ HT) :

DSIL (48 %) :	176 073.33 € (notifié)
Département (Contrat de territoire 32 %) :	117 260.00 €
Fonds propres CDC (20 %) :	73 333.34 €

Il est proposé de :

- Solliciter le Département au titre du contrat de territoire selon le plan de financement ci-dessus,
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. MOREL Sylvain précise que le projet définitif devrait être plutôt aux alentours de 240 000 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :

- **SOLLICITER LE DÉPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE SELON LE PLAN DE FINANCEMENT SUSMENTIONNÉ,**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

20 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Calendrier des réunions**

CONFÉRENCE DES MAIRES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU
20/06 à 18h à Grimbosq Camion des femmes (lutte contre les violences faites aux femmes)		
	27/06 à 20h à Fresney-le-Puceux	

CONFÉRENCE DES MAIRES	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU
04/07 à 18h à Fresney-le-Vieux <i>Intervention de l'EPFN (recensement des friches)</i>		
		29/08 à 18h Salle de réunion de la MDS

- **Calendrier de l'évènementiel**

- 29 juin 2024 à 10h00 : Inauguration du Relais Petite Enfance Les Coquelicots (Gouvix)
- 07 juillet 2024 à 10h30 : Cérémonie organisée en hommage aux victimes civiles et militaires du maquis de Saint-Clair exécutées les 07 et 08 juillet 1944 (Donnay)

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Information sur l'ISG (intervenant social en gendarmerie) : a été licencié car n'a pas rempli les statistiques. Les élus regrettent cette situation car elle donnait entière satisfaction sur le terrain.
- ✚ M. BRETEAU remercie les membres pour la création du poste TE. Il évoque ensuite un mail relatif à l'audition de cinq sociétés de développement éolien. Il invite les communes concernées à assister aux auditions et à confirmer leur présence auprès du secrétariat.
- ✚ M. LEHUGEUR invite les communes à convier leur Conseil Municipal Jeunes à la cérémonie de Saint-Clair. M. CARVILLE confirme la présence de son CMJ le 07 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 06 juin 2024
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR
Par la secrétaire de séance, Isabelle ONRAED*